



PARTAGE CALCULE

Par NATH81

Bonjour, mon notaire nous demande des frais de partages calculé sur une succession de 200 000 ? une valeur de 7300 ? . A quoi correspondant ses frais ?

En sachant que nous sommes 4 frères et soeurs.

Ceci concerne le décès de mon père qui est décédé 1er février 2015.

La succession de mon père n'a pas été réglé

Maintenant ma mère est décédé le 13 juillet 2020 donc nous voulons tous régler à cette succession.

as-t-on des frais concernant le retard de succession de mon père ?

Je vous remercie par avance de votre réponse

Cordialement

Par ESP

Bonjour ce sont les impôts qui décideront d'éventuelles pénalités.

Les indivisaires supportent les droits de partage, 2,5% et la publicité foncière+ les frais d'acte et émoluments du notaire.